

**Réunion du CONSEIL MUNICIPAL  
du 02 mars 2010**

L'an Deux Mil Dix, le 02 mars, à 18 h 30,

Le Conseil Municipal de Saint-Preuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette DESBORDES, Maire et en présence de Mr Daney, Trésorier.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 22 février 2010

**Présents :** H. Desbordes (maire), C. Gourry (adjointe),  
C. Barbot, P. Brisset, F. Demarais, M. Desaulty, B. Faurie,  
M.Limare, N. Longeon, M.J. Vian.

**Absent(s) :**

**Absent(s) excusé(s) :** N. Courtin

**Procuration (s) :** N. Courtin à N. Longeon

**Secrétaire de séance :** M. Desaulty

---

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 01 février 2010**

Le compte-rendu, n'apportant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

### **2. Vote du compte du gestion 2009**

Le compte de gestion est le document qui émane de la comptabilité de la trésorerie, sous la responsabilité de Mr Daney.

Répartition des dépenses de fonctionnement :

charges à caractère général	→ 26 % des dépenses globales
charges de personnel	→ 41.5 %
autres charges de gestion courante	→ 27 %
intérêts	→ 2 %
autres (dépenses imprévues, amortissement...)	→ 3.5 %

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution par rapport à 2008.

Répartition pour les recettes de fonctionnement :

recettes fiscales (directes et indirectes)	→ 52 % des recettes globales
dotations et subventions	→ 40 %
autres (loyers et produits exceptionnels)	→ 8 %

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2008

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion tel qu'il est présenté.

Remarques : - la capacité d'autofinancement nette est de 21.94 % des recettes, résultat positif en comparaison des communes dont la population est comprise entre 250 et 499 habitants. Elle représente pour Saint-Preuil 81.25 € par habitant (moyenne départementale : 93 € /hab)

- le taux d'endettement représente 3.01 % des recettes, soit 11.16 € par habitant.

### **3. Vote du compte administratif 2009**

Le compte administratif est le document qui émane de la comptabilité de la commune, sous la responsabilité du Maire.

Le compte administratif, identique au compte de gestion est voté à l'unanimité, hors présence du Maire.

### **4. Affectation des résultats**

Exercice	Investissement	Fonctionnement
Recettes	25 259.30	114 808.48
Dépenses	53 785.51	91 433.07
Résultat	- 28 526.21	23 375.41

	Résultat clôture 2009	Solde sur restes à réaliser	Résultat global 2009
Investissement	- 28 526.21	- 8475.00	- 37 001.21
Fonctionnement	78 826.86		78 826.86
Total	50 300.65		41 825.65

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter :

- 37 001.21 au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement
- 28 526.21 au compte 001 Déficit investissement reporté
- 41 825.65 au compte 002 recettes de fonctionnement

### 5. Vote du taux des taxes communales

Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux (TH, TFB, TFNB), ceux appliqués l'an dernier et le produit fiscal attendu cette année.

Considérant que le budget communal ne nécessite pas de rentrées fiscales supérieures au produit attendu de 2010, soit 50 388€, le conseil municipal décide à la majorité (10 pour et 1 abstention) de ne pas augmenter les taux d'imposition et vote le produit fiscal comme suit :

	Bases prévisionnelles 2010	Taux communaux 2010	Produit
T. Habitation	<b>240 000</b>	<b>3,71 %</b>	<b>8 904 €</b>
T. Foncier Bâti	<b>186 800</b>	<b>8,58 %</b>	<b>16 027 €</b>
T. Foncier Non Bâti	<b>94 600</b>	<b>26,91 %</b>	<b>25 457 €</b>
Total			<b>50 388 €</b>

### 6. Informations et questions diverses

Elaboration du planning des permanences pour les élections régionales.

Rappel de la réunion du conseil communautaire jeudi 4 mars à 18h30.

Monsieur Bauchaud du Conseil Général viendra à la mairie le jeudi 11 mars à 8h30 pour finaliser le tracé du circuit de randonnée.

Les propositions de budget primitif seront transmises à chacun dans la semaine prochaine.

Prochain conseil municipal le 12 mars 2010 (18h30).

Séance levée à 20h

Mme le Maire

Mr le Secrétaire

Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux